

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

Fiche du 8/8/2016, revision 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: MAPEWRAP 31 comp.A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Adhésif époxy

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de Danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de Prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### Special Provisions:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

### Contient:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane: Peut produire une réaction allergique.

bisphénol F - résines époxydiques: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$  50% - < 75% produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)

REACH No.: 01-2119456619-26-xxxx, Numéro Index: 603-074-00-8, CAS: 25068-38-6, EC: 500-033-5

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

$\geq$  20% - < 25% 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane

CAS: 16096-31-4, EC: 240-260-4

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

$\geq$  10% - < 20% bisphénol F - résines époxydiques

REACH No.: 01-2119454392-40-0006, CAS: 9003-36-5, EC: 500-006-8

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## Fiche de Données de Sécurité

### MAPEWRAP 31 comp.A

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.  
Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.  
Laver à l'eau abondante.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

#### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700) - CAS: 25068-38-6  
Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

Travailleur industriel: 12.25 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 3.571 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5

Travailleur professionnel: 0.0083 map2 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg - Consommateur: 62.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 map1 - Consommateur: 8.7 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700) - CAS: 25068-38-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.003 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0003 mg/l

Cible: MAP2 - valeur: 0.0254 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.294 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0294 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.237 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres A (EN 14387).

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	typique	
Seuil d'odeur :	N.A.	
pH:	N.A.	
Point de fusion/congélation:	N.A.	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	
Inflammation solides/gaz:	==	
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	
Densité des vapeurs:	N.A.	
Point éclair:	>100 °C	
Vitesse d'évaporation :	N.A.	
Pression de vapeur:	N.A.	
Densité relative:	1.05 g/cm <sup>3</sup> (23°C)	
Densité des vapeurs:	N.A.	
Hydrosolubilité:	insoluble	
Solubilité dans l'huile :	soluble	
Viscosité:	17000 mPa.s (23°C)	
Température d'auto-allumage :	N.A.	
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==	
Température de décomposition:	N.A.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Propriétés explosives:	==	
Propriétés comburantes:	N.A.	

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances		N.A.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
  - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

Aucun.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui  
Inhalation: Oui  
Contact: Oui

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700) - CAS: 25068-38-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 23000 mg/kg - Remarques: riferito a prodotto di reazione:bisfenolo-A-epicloridrina;resine epossidiche

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: map1 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg

Test: map1 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 100 mg/kg

bisphénol F - résines époxydiques - CAS: 9003-36-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'erythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

e) mutagénicité sur les cellules germinales

f) cancérogénicité

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700) - CAS: 25068-38-6

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.8 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1.3 mg/l - Durée h: 96

##### b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.3 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit durci (EC code) : 08 04 10

Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

N. ONU: 3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

ADR-Nom expédition:	UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID N.O.S.
	N.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
RID/ADR:	9, III
Aérien (ICAO/IATA):	9, III
Maritime (IMO/IMDG):	9, III
QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)	
Dangerous goods in limited quantities	
	N.A.
14.4. Groupe d'emballage	
	N.A.
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin:	Non
	N.A.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	N.A.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non
<b>RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation</b>	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)	
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)	
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)	
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013	
Règlement (UE) 2015/830	
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)	
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)	
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)	
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)	
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:	
Restrictions liées au produit:	
Restriction 3	
Restrictions liées aux substances contenues:	
Aucune restriction.	
REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.	
Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »	
Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)	
Décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)	
Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.	
ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation	
Wassergefährdungsklasse (WGK): 1	
VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l	
Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):	
N.A.	

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
no

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Paragraphe modifié par rapport à la version précédent:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

## Fiche de Données de Sécurité MAPEWRAP 31 comp.A

LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL:	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List